

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CLOHARS-FOUESNANT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ENQUETE PUBLIQUE

PREMIERE PARTIE : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Référence: Arrêté n° 2014-50 du 13 novembre 2014 du maire de Clohars-Fouesnant

Pétitionnaire: Commune de Clohars-Fouesnant

Pièces-jointes:

Référence: arrêté n° 2014-50 du 13 novembre 2014 du maire de Clohars-Fouesnant

Pétitionnaire: commune de Clohars-Fouesnant

Pièces-jointes:

- Certificat d'affichage du maire de Clohars-Fouesnant en date du 12 janvier 2015.
- Avis insérés dans la presse régionale « Le Télégramme » et « Ouest France » du mercredi 19 novembre et de leurs rappels le vendredi 12 décembre 2014
- Photocopies du rappel de la tenue d'une enquête publique dans les pages du « Le Télégramme » du 28 novembre, du 16 décembre, 18 décembre, 19 décembre, du 26 décembre, du 29 décembre 2014 ; du 03 janvier, du 06 janvier et du 09 janvier 2015 du « Le Télégramme » et de l'« Ouest France » du 28 novembre, 15 décembre, 18 décembre, du 29 décembre 2014 ; du 02 janvier, du 6 janvier 2015 et du 08 janvier 2015.
- Photocopies du site officiel de la commune concernant l'enquête publique d'élaboration du zonage d'assainissement.
- Procès-verbal du 16 janvier 2015 de notification au pétitionnaire des observations émises au cours de l'enquête publique.
- Mémoire en réponse du pétitionnaire en date du 23 janvier 2015.

- Dossier d'enquête déposé en mairie de Clohars-Fouesnant comprenant les pièces suivantes :
 - Arrêté du maire prescrivant l'enquête publique
 - Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 juillet 2014
 - Présentation et récapitulatif des pièces
 - Note de synthèse
 - Rapport de zonage des eaux usées
 - Plan de zonage des eaux usées – Plan Est
 - Plan de zonage des eaux usées – Plan Ouest
 - Notice environnementale
 - Registre d'enquête

Commissaire enquêteur: Roger GUILLAMET

1. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1.1- DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Après avoir été contacté par le tribunal administratif de Rennes pour solliciter mon accord, j'ai été désigné par décision n° E14000246/35 du 15 octobre 2014, en qualité de commissaire enquêteur pour assurer une enquête publique sur le projet d'élaboration du zonage d'assainissement de la commune de Clohars-Fouesnant.

L'arrêté n° 2014-50 du 13 novembre 2014 du maire de Clohars-Fouesnant organise l'enquête qui a eu lieu du lundi 08 décembre 2014 au vendredi 09 janvier 2015 avec des permanences du commissaire enquêteur : en mairie les mercredi 10 décembre de 14h00 à 17h00, mardi 16 décembre de 14h00 à 17h00, vendredi 19 décembre de 09h à 12h, mardi 30 décembre de 14h00 à 17h00, samedi 03 janvier 2015 de 09h00 à 12h00 et vendredi 09 janvier 2015 de 14h00 à 17h00.

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Clohars-Fouesnant a décidé d'élaborer un zonage d'assainissement des eaux usées sur son territoire.

La mise en œuvre de ce zonage est nécessitée par l'obligation réglementaire de réaliser le zonage d'assainissement à l'échelle communale conformément à l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

La commune a engagé une étude visant donc à :

- Déterminer les zones vouées à l'assainissement collectif de celles vouées à l'assainissement non collectif,
- Réaliser l'étude de zonage,
- Prendre en compte les éléments liés aux réseaux d'eaux usées (logements à créer, extensions de réseau à réaliser, stations d'épuration, perspectives d'urbanisation, projets de développement de zone d'activités, nouveau document d'urbanisme,...),
- Revoir et adapter les solutions sur certains secteurs,

Concernant l'étude d'élaboration de zonage d'assainissement, l'objectif est la réalisation d'une étude complète intégrant l'examen des contraintes parcellaires de l'habitat et une étude technico-économique sur les secteurs définis sur le PLU.

Le Syndicat Intercommunal de Clohars-Fouesnant qui comprend 4 communes : Clohars-Fouesnant, Saint-Evarzec,

Pleuven, Gouesnac'h, a construit une nouvelle station d'épuration de 15 000 EH au lieu-dit Moulin du Pont à Pleuven ainsi que les réseaux de transfert associés depuis les sites existants (lagune de Dour Meur et de Kerorian).

La commune de Clohars-Fouesnant est desservie par un réseau d'assainissement collectif, dont les extensions sont réalisées au fur et à mesure de celle de l'habitat. Ce réseau est exclusivement de type séparatif.

2- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Lundi 23 octobre 2014 : 15h00 à 17h00 réunion avec le maire, 2 de ses adjoints et la directrice générale des services.

Samedi 23 novembre 2014: contrôle de l'affichage sur la commune. 10h00 à 11h30 visite des lieux concernés par l'enquête publique.

Jedi 4 décembre 2014 : 15h00 à 17H00 contrôle de l'affichage sur les lieux et en mairie. Contrôle et visa du dossier d'enquête.

Lundi 08 décembre 2014: passage en mairie pour signer un document. Début de l'enquête publique. 10h00 à 12h00 visite de la commune avec le maire de la commune.

Mercredi 10 décembre 2014 : première permanence de 14h00 à 17h00 en mairie. Contrôle de l'affichage sur la commune. 1 personne reçue. 1 lettre reçue.

Mardi 16 décembre 2014 : deuxième permanence de 14H00 à 17H00. Contrôle de l'affichage sur la commune. 1 personne reçue.

Vendredi 19 décembre 2014 : troisième permanence de 09h00 à 12h30. Contrôle de l'affichage sur la commune. 1 personne reçue. 2 lettres reçues.

Mardi 30 décembre 2014 : quatrième permanence de 14h00 à 18h00. Contrôle de l'affichage sur la commune. 1 personne reçue.

Samedi 03 janvier 2015 : cinquième permanence de 09h00 à 12h00. Contrôle de l'affichage sur la commune. 2 personnes reçues. 1 lettre reçue.

Vendredi 09 janvier 2015 : sixième permanence de 13h30 à 17h00. 1 personne reçue, l'observation au registre. Clôture du registre d'enquête à 17h00.

Vendredi 16 janvier 2015 : notification au pétitionnaire en mairie des observations recueillies au cours de l'enquête publique.

Vendredi 23 janvier 2015 : réception du mémoire en réponse du pétitionnaire.

Vendredi 07 février 2015 : remise du rapport d'enquête au maire de la commune.

AFFICHAGE – PUBLICITE – INFORMATION DU PUBLIC

J'ai constaté que les règles relatives à l'affichage et à la publicité avaient été appliquées. A chaque permanence, j'ai contrôlé l'affichage sur le site et en mairie de Clohars-Fouesnant.

L'enquête a fait aussi l'objet d'avis dans les pages locales des quotidiens locaux « Le Télégramme » et « Ouest France ».

Le dossier d'enquête était disponible sur le site internet de la commune.

3- COMPTE-RENDU DE VISITE

Les samedi 23 novembre et le lundi 08 décembre 2014, je me suis rendu sur la commune pour visiter les lieux concernés par l'enquête publique.

4- OBSERVATIONS FAITES AU COURS DE L'ENQUÊTE

Au cours de l'enquête, 1 observation a été recueillie sur le registre d'enquête et 4 lettres ont été remises au commissaire enquêteur

Du dépouillement des observations et des lettres, les abréviations suivantes ont été utilisées :

- observations sur le registre : **R** avec un chiffre donnant le numéro d'ordre sur le registre d'observation - **ASSAI**
- courrier reçu : **L** avec un chiffre donnant le numéro d'ordre du courrier - **ASSAI**

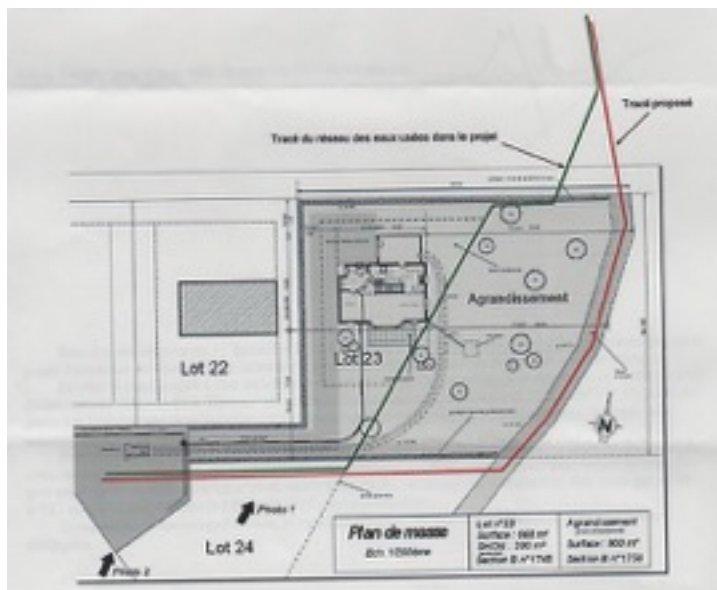
R1-ASSAI : monsieur et madame Louis Nicolas 118 route de Kerhalle espèrent être raccordés au réseau d'assainissement dès que possible car ils ont des difficultés compte tenu de la nature de leur terrain à assurer correctement leur assainissement individuel.

L1.1-ASSAI : monsieur Gilles Baïer gérant de la SCI CLKB demande de revoir le projet d'assainissement dans la zone de Kergarrec Bihan pour mieux tenir compte des parcelles existantes.

L1.2-ASSAI ; L2-ASSAI : monsieur Gilles Baïer gérant de la SCI CLKB souhaiterait rétrocéder à la commune le réseau d'assainissement mis en sur ses terrains. Il est prévu pour traiter jusqu'à 2000 personnes présentes sur le camping et un volume de 13m³ par jour avec une fosse de 40 m³ , un pré-filtre décolloïdeur, un système de relevage par 1200 litres d'eau jusqu'au traitement final par un tertre d'infiltration de 400 m³.

L3-ASSAI : monsieur François Taburet 144, route de Bénodet 29950 Gouesnac'h, fait remarquer que projet d'extension des eaux usées sur le secteur de Menez Saint Jean dans le lotissement de Minven, le fait passer au milieu de son terrain paysagé avec pelouse, arbustes puisards, réseaux enterrés, etc.. Il s'agit des parties cadastrées B1745 et B1759 qui forment une seule propriété. Il propose pour occasionner le moins de dégâts et simplifier les travaux de limiter en limite est de son terrain, puis de suivre la limite sud du lot 24 composé des parcelles B1746 et B1757 non construites.

-



L4-ASSAI : monsieur et madame Yves Jegou 37, route de Kérouter 29950 Clohars Fouesnant demande que le tout-à-l'égout arrive jusqu'à chez eux alors qu'il s'est arrêté au n°27 route de Kérouter.

5- CLOTURE DE L'ENQUETE

En conformité avec l'arrêté municipal susvisé, cette enquête s'est déroulée en mairie de Clohars-Fouesnant du lundi 08 décembre 2014 au vendredi 09 janvier 2015 dans de bonnes conditions et a suscité peu d'intérêt de la part du public.

Le 09 janvier 2015, le délai de l'enquête étant écoulé j'ai clos le registre d'enquête.

L'accueil, la disponibilité ainsi que le concours du personnel de la mairie de Clohars-Fouesnant ont été remarquables et très appréciés.

Toutes les pièces du dossier ainsi que celles produites en cours d'enquête ont été visées.

A Treffiagat le 07 février 2015

Le commissaire-enquêteur

Roger GUILLAMET